



15 JAN. 2020

183.DG/2020

المركز السينمائي المغربي  
Centre Cinématographique Marocain

### Note Circulaire

Il est porté à la connaissance de Messieurs les Présidents des manifestations culturelles et les responsables des centres culturels à travers le royaume qu'une tarification relative au traitement et l'obtention du visa d'exploitation culturelle d'un montant de 150 DH HT par film, a été adoptée lors du conseil d'administration session Novembre 2019.

L'application de cette redevance sera appliquée à partir du 13 Janvier 2020.

Le Directeur du Centre Cinématographique  
Marocain

Mohamed Sarim El Haq  
PASSI-FIHRI